

Réunion du Conseil Municipal du 6 juillet 2020

Le six du mois de juillet deux mil vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : GUILLARME Christophe, PALMIER Mireille, MARTINON Fabien, BLANCHARD Nathalie, adjoints, BAYARD Joëlle, BORDET Gérard, DUBOIS Dominique, FAJWISIEWICZ Olivier, GRANGE Lorène, SESSIECQ Philippe, CHIRAT Michelle, Christophe GERARD.

Absents excusés : Edouard PONCET donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, Fabienne ETAIX, David BEFORT

Secrétaire de séance : Nathalie BLANCHARD

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

DECISION MODIFICATIVE – Délibération 2007001

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget principal et sur le budget commerce :

Commerce	61558 : - 2000 €	Budget principal	001 : + 1000 €
	6168 : - 500 €		020 : - 1000 €
	678 : + 2500 €		022 : - 2000 €
	023 : - 1200 €		678 : + 2000 €
	021 : - 1200 €		
042	6811 : + 1200 €		
042	28051 : +1200 €		

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

CREATION D'UN POSTE AGENT TECHNIQUE POUR L'ECOLE – Délibération 2007002

Madame PALMIER rappelle l'effectif à l'école pour la rentrée 2020,

Elle explique la nécessité d'avoir un moyen humain supplémentaire à l'école pour l'année 2020-2021,

Elle propose à l'assemblée de créer un poste d'agent technique.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE – Délibération 2007003

Considérant la nécessité d'avoir un moyen humain supplémentaire dans la classe maternelle pour l'année 2020-2021,

Vu la création d'un poste d'agent technique,

Vu la candidature de Marine COTE,

Vu le devis de formation d'un montant de 5 293.75 € pris en charge à hauteur de 50% par le CNFPT et le contrat d'apprentissage proposé par le lycée du Puits de l'Aune,

Monsieur le Maire propose le recours à un contrat d'apprentissage (CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance) du 25 août 2020 au 2 septembre 2021,

Décision du conseil municipal

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

DEVIS VOIRIE RUE DU PALAIS – Délibération 2007004

Monsieur MARTINON présente au conseil municipal un devis de l'entreprise TPCF d'un montant de 6 316,00 € HT pour la réfection de l'enrobé d'une petite partie de la rue du Palais, vers le passage à niveau et la pose d'une balise à la demande de la SNCF.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis TPCF :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

DEVIS VOIRIE RUE DES BOUTIERES – Délibération 2007005

Monsieur MARTINON présente au conseil municipal un devis de l'entreprise TPCF d'un montant de 38 825,00 € HT pour la réfection des enrobés et création de voies de garage rue des Boutières plus marquage au sol. Les travaux débiteront à partir du 15 juillet.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis TPCF :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

DEVIS ECOLE :

Monsieur le Maire avait envisagé une réfection de la cour de l'école (cour du haut plus une partie de la cour de la classe maternelle) en enrobé plus plantation d'un arbre et jeux en peinture au sol. Une subvention pouvait nous être allouée par le Département. Après concertation, les enseignants ne souhaitent pas de revêtement en enrobé pour la cour. Dossier clos.

RAPPORT 2019 PRIX ET QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Délibération 2007006

Monsieur GUILLARME présente les grandes lignes du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif qui doit être validé par le conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services-eaufrance.fr).

Le conseil municipal valide ce rapport :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT – Délibération 2007007

Afin d'équilibrer le budget assainissement, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de la redevance assainissement comme suit :

- Partie fixe : 35 € par abonnement
- Redevance pollution à reverser à l'agence de l'eau : 0.15 €/ mètres cubes d'eau consommés
- Redevance assainissement revenant à la commune :
 - De 0 à 300 m3 d'eau consommés 0.75 €/m3,
 - De 301 à 500 m3 d'eau consommés 1.25 € m3
 - Plus de 500 m3 d'eau consommés 1.55 €/m3

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

QUESTIONS DIVERSES :

- Noms de rues : il convient de proposer des noms de rues pour les futurs lotissements (termes équestres, noms de fleurs, arbres, oiseaux)
- Terrain des consorts Padet route de Rozier-en Donzy : ce terrain a été placé en emplacement réservé lors de la dernière révision du PLU. La commune n'ayant pas de projet sur ce terrain, Monsieur le Maire propose de lever cet emplacement réservé par une modification simplifiée du PLU.
- Restaurant l'Epicurien : le bail précaire arrive à échéance au 15 juillet. Monsieur Tribolet ayant de nouveaux projets, il ne souhaite pas le renouveler.
- Maison séniors : Monsieur le Maire a rencontré les responsables de la société FOREZ AMO qui proposent une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser une étude sur la faisabilité du projet et les différentes possibilités. La commission se réunira en septembre.
- Bar « La démarrante » : Alexandra Duperray ne comprend pas que le marché de producteurs soit le mercredi, jour de fermeture du bar. Explications de Monsieur le Maire : le jour du marché a été fixé le mercredi en fonction de la disponibilité des producteurs et la présence du camion pizzas. Elle souhaite organiser un concours de pétanque et un repas musical le 18 juillet : à voir avec la commission animation et attendre les informations sur la sortie de l'état d'urgence sanitaire.
- Conseil d'école :
Informations données par Mireille PALMIER : 120 élèves à la rentrée 2020. Pas d'élèves décrocheurs pendant la période covid. Les enseignants remercient la municipalité pour l'aide à l'installation des locaux avant la reprise des cours. Le personnel a fourni un important travail de désinfection. Elle rappelle le recrutement de Marie Cote (apprentie) pour une aide à la cantine, garderie et présence l'après-midi dans la classe de Viviane Rochette.
Gros ménage dans la première semaine de vacances (comme chaque année).
- Marché de producteurs : Il a débuté le 24 juin avec les fruits et légumes. Bonne fréquentation pour les premiers mercredis. Le fromager devrait commencer le 8 juillet. En septembre, seront présents le GAEC PADET pour la viande bio et M. et Mme DUCREUX pour les yaourts et crèmes dessert bio. Voir pour libérer la grange afin d'installer les producteurs en cas de mauvais temps, mais problème d'électricité.
- Vidéo au rond-point : travail en collaboration avec la gendarmerie pour une aide aux cambriolages. A permis d'identifier plusieurs fois des véhicules en délit de fuite.
- Chats errants : des administrés se plaignent de ce désagrément.

TOUR DE TABLE :

- Fabien MARTINON : Conseil Communautaire vendredi 10 juillet à 18 heures, diffusé (lien sur le site)
- Gérard BORDET et Olivier FAJWISIEWICZ : Point sur la réunion SIEMLY
- Christophe GERARD : plainte pour panneaux de la SNCF dégradés zone des Places
- Olivier FAJWISIEWICZ : satisfaction d'utilisateurs du terrain de pétanque de la salle « la Civensoise »

- Brocante le 13 septembre : la décision de la maintenir ou non sera prise fin août
- Philippe SESSIECQ : souhaite faire le tour de la commune avec la commission voirie pour prendre connaissance des problèmes
 - Nathalie BLANCHARD : première réunion du CCAS jeudi 9 juillet.
Fleurissement : passage de la commission dans tout le village pour repérer les maisons fleuries.
Pas d'inscription cette année
 - Mireille PALMIER : Pas de fête de l'école cette année en raison du COVID. Remise des cadeaux pour les CM2 le jeudi 2 juillet : rencontre très appréciée des parents et enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.